



De vive voix 6.10

avril 2019

Quand les chiffres parlent

Par **France Boisvert**, professeure de littérature

Il faut que je vous raconte. Parce que ça m'a pris d'un coup. Une impulsion irrésistible. Mercredi matin après mon cours, je suis partie comme une flèche au bureau du syndicat. J'ai dit « Dans cette négociation, il faut faire quelque chose pour tous les cas qu'on a dans nos classes. J'en ai sept dans un groupe de 28, c'est trop! »

Parlais-je fort ou criais-je tout bas, je ne m'en souviens pas. Quoi qu'il en soit, Chantal Pilon m'a emmené voir la nouvelle table de réunion de l'exécutif derrière une baie vitrée et elle m'a dit de lui montrer ces cas-là dans mes listes de classe. Ensuite, elle m'a suggéré de faire la compilation du nombre de cas par groupe et de les additionner par session. Les chiffres me calment tout le temps. Alors, j'ai dit OK et je suis partie, tête baissée, faire mes petites additions dans le secret de mon bureau; j'ai même perfectionné le processus: j'ai fait des cumuls par année scolaire. Le résultat est éloquent.

Compilation des cas/SAIDE par cours par session sur 3 années scolaires:

A16: **17** + H17: **15** = 32 cas

A17: **14** + H18: **18** = 32 cas

A18: **8** + H19: **15** = 23 cas (à ce jour)

Je comprends enfin mon épuisement et ma fatigue à accommoder continuellement ces étudiants présentant des troubles en tout genre (apprentissage, médicaux, comportementaux psychologique ou psychiatrique, etc.) et à qui il faut toujours expliquer davantage en reformulant doucement,

toujours, tout le temps (pour éviter l'anxiété) et répondre à leurs courriels de demande d'accommodements au SAIDE pour chaque évaluation sommative.

A une émission de radio, j'ai entendu M. Égide Royer, chercheur en éducation à l'Université Laval, qu'un professeur ne devrait pas avoir plus de 10% de cas pareils. J'en suis à 30% et, d'ici le 9 mai, j'atteindrai probablement ce triste sommet. Alors, je me pose des questions:

1. Suis-je représentative des autres profs de français du département en ce qui concerne le nombre de cas par session et par années? En ai-je plus ou moins qu'en ont mes collègues?

1. Si j'en ai plus, me choisit-on sciemment parce que je fournis un cahier de notes pour chacun de mes cours?
2. Au fait, si tel est le cas, qui me choisit? En fonction de quels critères? En fonction de mon horaire? Ou bien de mon enseignement? Voire de mon expérience? Mais pense-t-on au nombre de préparations que j'ai et à l'effort que demande la préparation de nouveaux cours?
3. Dans tous les cas, ça ne peut plus durer. **Il faut mieux répartir ces élèves** parmi tous les enseignants d'un même département et ne pas les entasser avec certains profs pour aller vite.

J'invite tous les profs et à tous les coordonnateurs à faire le même exercice dans leur département ou leur programme parce que l'exercice est instructif. Et ça ne prend qu'une petite demi-heure, ce qui est bien peu d'énergie pour comprendre la situation qui nous échoie (comme dans le verbe « choir »). Chacun peut trouver des listes de classes des trois dernières années sur son compte [Col.Net](#).

Évidemment, on peut aussi s'en laver les mains, fumer du pot et boire de la bière; sinon prendre sa retraite plus tôt, ou monter dans la hiérarchie, histoire d'atteindre son niveau d'incompétence (dixit l'ineffable Principe de Peter...). Mais fuir la difficulté n'est pas mon genre. Sans parler du fait que j'aime enseigner. Et, pour l'instant, chauffer la calculette quelques minutes me semble plus efficace. (D'ailleurs, je vais déjà mieux.)

Passez le mot!